

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 31 Janvier 2017

Délibération n°10 - 2017 relative à la modification du Règlement intérieur de l'URCA

VU le code de l'éducation, et notamment son article L612-3 IV- 4°,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la proposition de modification du Règlement intérieur de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	30	Contre	0	Abstentions	1

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaum GELLE

Document en annexe au présent extrait : Nouveau règlement intérieur de l'URCA

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : CI-CL-2017

Document mis en ligne le : CU-02-2017